

Internat d'excellence

Cahier des charges



L'internat est devenu aujourd'hui une réponse possible aux difficultés rencontrées par certains élèves qui ne bénéficient pas chez eux des conditions optimales pour réussir leurs études. L'Education nationale doit donc tout mettre en œuvre – il en va de sa responsabilité sociale – pour remplir les places existantes dans les établissements, en les proposant de manière volontariste aux familles dont les enfants pourraient le plus en bénéficier. Il y avait encore, en 2008-2009, plus de 20% de places inoccupées dans les internats de nos établissements : il faut travailler à réduire ce taux et l'on augmentera d'autant les chances de réussite des élèves qui en profiteront.

L'apport de l'internat est d'autant plus intéressant qu'il offre aux élèves un plus en termes éducatif et culturel, que ce plus a été pensé en amont dans un projet global, et qu'il est mis en œuvre de façon ambitieuse grâce notamment à des financements spécifiques. A partir de 2008, on a ainsi pu, dans le cadre de la dynamique Espoir Banlieue, **ouvrir des places labellisées** « **internat d'excellence** » dans des internats existants. Ces places, dotées de 2000 euros chacune, ont bénéficié à des élèves issus de quartiers relevant de la Politique de la Ville ou scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. En 2008-2009, il y avait 1653 places labellisées pour 655 élèves accueillis. En 2009-2010, 2744 places ont été labellisées, elles accueillent 1785 élèves. Il faut donc poursuivre cet effort nécessaire, qui a déjà commencé à porter ses fruits. Pour amplifier ces résultats, on peut par exemple aller au-delà de la labellisation de quelques places, et **revitaliser un internat existant** grâce à un projet ambitieux autour d'un nombre significatif de places « internat d'excellence ».

Le projet phare qui doit maintenant être développé, parce qu'il sera en lui-même porteur de réussite et parce qu'il convaincra, par un effet de halo, de l'intérêt de multiplier les places « internat d'excellence », consiste à <u>créer des internats d'excellence</u> sur la base de projets neufs qui vont innerver toute la réflexion pédagogique et éducative d'un établissement. Une dizaine de ces internats doivent démarrer à la rentrée 2010. De nouveaux internats démarreront à la rentrée 2011, tandis que ceux ouverts à la rentrée 2010 poursuivront leur montée en charge.

Au total, tous systèmes confondus, ce sont 20 000 places qui doivent ouvrir. Et grâce au Grand emprunt, ce sont 200 millions d'euros qui sont mobilisables au titre de cette politique.

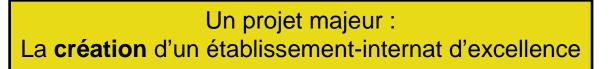
La mission « Internat d'excellence » a pour rôle d'aider les académies à faire émerger leurs projets, de les accompagner dans leur mise en place et de répartir les financements.

Cette brochure veut être un mode d'emploi de création d'un internat d'excellence qui permette aux académies de construire leur propre projet en référence à un cadre général. Sous la diversité des expériences particulières, l'internat qui obtiendra le label « internat d'excellence » sera assuré d'être identifié par les familles et les partenaires comme porteur de la plus grande ambition au service de la réussite des élèves.

Sommaire:

- Comment développer le nombre de places d'internat d'excellence ?
- Principes directeurs du cahier des charges
- Cahier des charges pour la création d'un internat labellisé « internat d'excellence »
- Calendrier de création d'un internat labellisé pour la rentrée 2010

• Comment développer le nombre de places ?



Création *ex nihilo* d'un établissement avec internat

L'internat est rattaché à un EPLE L'internat accueille des élèves scolarisés dans différents établissements

L'internat est sur le même site

L'internat est distant géographiquement

Deux possibilités additionnelles : La **revitalisation** d'un internat et la **labellisation** de places

L'internat existe mais ne fonctionne pas à plein régime : revitalisation par un projet d'ensemble cohérent L'internat existe déjà et fonctionne bien : labellisation de quelques places « internat d'excellence »

Principes directeurs du Cahier des charges

1 - Un projet pédagogique et éducatif ambitieux

Il ne saurait exister d'internat d'excellence sans un solide projet pédagogique et éducatif, innovant, adapté, ambitieux et efficace. En particulier, le projet ne peut se contenter de couvrir la journée de scolarité au sens strict. Il doit aussi s'attacher à la tranche horaire 17/21h au cours de laquelle des activités scolaires, culturelles, sportives, sociales doivent être mises en place, afin de donner l'envie aux internes de pousser plus loin leur propre ambition tout en apprenant mieux à travailler avec autrui.

Chaque internat sera invité à mettre l'accent sur une ou deux activités dominantes, de manière à donner une couleur bien spécifique à chaque projet, en fonction des possibilités locales.

Pour la définition de son volet sportif et éducatif, il est possible d'obtenir l'appui de l'inspection générale EPS notamment auprès de M. Bernard André. Il est recommandé d'élaborer un règlement intérieur auquel les futurs internes adhèreront par principe en s'inscrivant.

Il peut être fait usage autant que de besoin des possibilités d'expérimentations offertes par la loi, dans l'article L. 401-1 du code de l'éducation, dit « article 34 ». On impliquera également le conseil pédagogique.

Un parrainage de prestige est nécessaire afin de donner toute sa force et sa dimension au projet.

2 - Un recrutement des internes fondé sur des critères précis

L'internat d'excellence peut s'adresser à des collégiens, des lycéens, voire à des étudiants de classes post-baccalauréat.

Le niveau collège doit faire l'objet d'une attention particulière, puisque c'est durant ces années qu'apparaissent les premiers signes de refus scolaire, souvent d'ailleurs pour des raisons extérieures à l'institution.

Il s'agit bien, dans le cadre d'un vœu de mixité sociale, de s'adresser à des élèves volontaires relevant plutôt de la politique de la ville ou de l'éducation prioritaire et qui souhaitent installer une distance entre eux et leur environnement, pour leur donner la chance d'y parvenir, avec l'accord de leur famille. Les personnels mobilisés sont les chefs d'établissement de l'académie concernée et leurs assistantes sociales. Des réunions académiques doivent, dès le mois de février, permettre de les mobiliser pour définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Dans cette perspective, les inspecteurs d'académie-DSDEN auront à travailler sur les critères d'un recrutement qui ne saurait être trop restreints géographiquement et insister sur les critères définis plus haut, tout en veillant à conserver une certaine mixité sociale.

Moyennant une communication efficace, les familles ne pourront que manifester un vif intérêt pour cette offre : il sera alors sans doute nécessaire de procéder à un tirage au sort des dossiers présélectionnés et d'avoir prévu de l'annoncer.

3 - Des personnels de grande qualité

L'effet établissement sera essentiel à la réussite du projet. Le principe du recrutement est celui de la définition de postes à profil.

C'est pourquoi la mission, dans son rôle de conseil, insiste sur le choix de personnels de direction d'une très grande qualité, capables de construire et de mener à bien des projets très ambitieux tout en étant aussi des gestionnaires avisés, sachant faire face à l'imprévu. Ce critère est fondamental pour la réussite du projet. La désignation du proviseur « constructeur » doit être opérée normalement dans chaque académie au mois de février.

Pour tous les autres personnels, particulièrement des professeurs et des CPE, il est procédé à des recrutements sur profil : l'ensemble des personnels doit d'ailleurs fortement contribuer à développer le projet de l'internat d'excellence pour lequel ils ont postulé et à s'y impliquer personnellement. Ils doivent être également en mesure de travailler avec des partenaires très variés. Leur identification le plus tôt possible est recommandée afin de les faire participer à la définition du projet pédagogique et éducatif.

4 - Des infrastructures adaptées et une politique de transport volontariste

Pour chaque projet, le SCAC doit être mobilisé. Le secrétariat général du ministère de l'Education nationale dispose aussi de larges compétences en la matière, qui pourront aussi être sollicitées en cas de besoin.

Il convient de rappeler que des techniques de construction rapide et durable, que la mission a étudiées, existent et permettent certaines réalisations en moins d'un an. Il est possible d'y faire appel lorsque les délais sont restreints.

Par ailleurs, un dialogue fructueux, voire un partenariat, avec les collectivités territoriales se révèle encore plus nécessaire dans le cadre des internats d'excellence. C'est ainsi que, lorsque les collectivités manifestent le souhait de s'associer au projet, leurs propres services, bien connus des chefs d'établissements, seront appelés à se mobiliser également. L'on évoquera aussi l'opportunité de veiller avec le plus grand soin au transport des élèves en début et en fin de semaine, quitte à organiser des lignes de transport qui leur soient dédiées.

Enfin la qualité de l'hébergement, celle des activités, celle des sorties sont également des composantes de la réussite globale du projet.

5 - Des statuts juridiques diversifiés

Le cas le plus fréquent doit demeurer celui de l'EPLE ou de l'annexe d'un EPLE implanté sur le site de l'internat. Toutefois, il peut être fait appel à ses solutions originales, en cas de nécessité avérée : tel est le cas à Sourdun, établissement d'Etat créé par décret. D'autres possibilités peuvent être envisagées, comme celle où l'internat d'excellence partagerait une partie de ses locaux avec une autre administration. La mise au point de conventions d'utilisation des parties communes (installations sportives, lieux de restauration) doit alors être préparée.

lci aussi, l'expertise des administrations centrales est mise à contribution en tant que de besoin.

6 - Financement.

L'Education nationale dispose, au titre du Grand Emprunt, de 200 millions d'euros pour les investissements nécessaires à la création des internats d'excellence.

L'organisme défini pour la mise en œuvre est l'ANRU à titre principal. Les collectivités locales et les académies pourront recevoir une subvention directe en appui aux financements qu'elles réaliseront.

Le mécénat d'entreprise peut aussi être sollicité. La création d'une fondation a été préparée depuis le début du projet Sourdun. Son aboutissement pourrait permettre de rassembler des participations privées et éventuellement publiques pour assumer certaines parties du fonctionnement des internats.

Les collectivités locales sont appelées à assumer le financement du fonctionnement selon les critères habituels pour un internat d'EPLE. Les frais assumés par les familles sont définis selon un tableau que l'académie peut élaborer avec l'aide de la mission.

7 - Comme toute politique publique, les internats d'excellence doivent faire l'objet d'une évaluation.

Il s'agit d'abord d'une évaluation sur les aspects internes du projet : l'impact de l'internat sur les résultats des élèves. Le protocole d'évaluation utilisé pour Sourdun pourra être transposé.

Sur le plan externe, il sera réalisé une étude d'impact social. Plusieurs projets se situent dans des zones urbaines ou périurbaines désindustrialisées. Ils revêtent une dimension d'aménagement du territoire qui sera évaluée.

Cahier des charges pour la création d'un internat labellisé « internat d'excellence »

Le présent cahier des charges a pour but d'accompagner étape par étape les équipes-projet de chaque académie dans la création d'internats qui seront labellisés « d'excellence »

PRÉALABLES

Items	Exigences	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
Une équipe	Une équipe-projet est constituée autour du Recteur (incluant SG, IA- DSDEN du département concerné, directeur de la pédagogie/doyen des inspecteurs, CSAIO, DRH, référent académique pour les internats d'excellence, etc.)	Liste des personnes membres du groupe	Le recteur impulse
	Cette équipe se réunit fréquemment	Calendrier des réunions et sujets traités ; comptes rendus des réunions	Le recteur ou l'IA-DSDEN préside
Un chef	Un chef d'établissement « constructeur » (principal ou proviseur, appelé ici par simplification « proviseur constructeur ») a été désigné, connu pour ses compétences de pédagogue et d'éducateur, sa capacité à mobiliser les personnels, pour ses qualités de gestionnaire avisé, pour sa capacité à faire face à l'imprévu	Nom du chef d'établissement, établissement d'affectation actuel	Le recteur désigne
	Il est nommé à temps plein sur cette mission, si possible plusieurs mois avant l'ouverture de l'internat	Oui/Non ; à partir de quand le sera-t-il ?	Le recteur nomme
Un lieu	Un lieu a été trouvé deux formules possibles :	Nom du lieu, situation géographique, propriétaire actuel	Le recteur/ le proviseur constructeur / le correspondant académique « internat d'excellence »
	soit il s'agit d'un établissement-internat à réhabiliter (caserne, hôpital, complexe hôtelier, etc.)	Descriptif (bâtiment permettant des aménagements scolaires et éducatifs, existence d'installations sportives, accessibilité, rôle de l'internat dans l'aménagement du territoire); statut	L'Ingénieur régional de l'équipement / l'IA- DSDEN / le Proviseur constructeur
	soit il s'agit d'un établissement-internat à construire ex nihilo	Descriptif (vaste espace permettant des aménagements scolaires et éducatifs, possibilité de créer des installations sportives, accessibilité); accord des collectivités territoriales; statut?	L'Ingénieur régional de l'équipement / le recteur / l'IA-DSDEN/ le proviseur constructeur

Quelle que soit la formule retenue, deux types d'action sont à mener en parallèle :

- un projet pédagogique et éducatif élaboré autour de ressources humaines choisies
- des actions techniques



I. PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

1. PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
	Déterminer le public cible en fonction des nécessités locales	Age des élèves accueillis, classes concernées, profil des élèves	Le Recteur / le Proviseur constructeur / l'équipe projet
1.1 Projet pédagogique et éducatif	Rédiger un projet, même partiel et modifiable, avant l'ouverture de l'internat. Il sera ensuite amendé en Conseil pédagogique par les équipes pédagogiques et éducatives recrutées, puis présenté au CA. Il peut être fait usage, en tant que de besoin, des possibilités d'expérimentation offerte par la loi d'orientation de 2005 dans son article 34 (code de l'éducation article L. 401-1).	Proposition d'un projet pédagogique et éducatif ; validation par le CA (quand il sera élu et réuni)	Le Proviseur constructeur / l'équipe projet / les corps d'inspection
	Trouver une coloration particulière à ce projet qui fasse le lien entre le pédagogique et l'éducatif : dominante sportive, culturelle, linguistique, environnementale, technologies de l'information	Proposition de dominante et conditions de possibilité en termes d'infrastructures et de partenariats	Le Proviseur constructeur / l'équipe projet / la DAAC / les corps d'inspection
	Organiser un système de tutorat (adultes/élèves, étudiants/élèves, élèves/élèves)	Présentation de ce système (organisation, objectifs, identification des tuteurs)	Le Proviseur constructeur
	Expliciter largement les enjeux et les objectifs du projet éducatif (estime de soi, ambition scolaire, formation des futurs citoyens), et penser son articulation avec le projet pédagogique dans le cadre du projet d'établissement	Proposition du volet éducatif détaillé	Le Proviseur constructeur / l'équipe projet / les corps d'inspection
1.2 Projet éducatif	Rédiger un règlement intérieur unique pour l'établissement et l'internat qui responsabilise les élèves	Existence de ce document ; validation par le CA (quand il sera élu et réuni)	Le Proviseur constructeur / l'équipe projet / le service juridique
	Obtenir un parrainage d'une ou plusieurs personnalités (sportives, culturelles, scientifiques, etc.) ou structure d'excellence, pour mobiliser par l'exemplarité	Nom(s) de cette (ces) personnalité(s) ou structure ; mode d'engagement	Le Recteur / le Proviseur constructeur
	Proposer un emploi du temps hors cours (17h-21h+mercredi après-midi +éventuellement week-end) construit autour de dispositifs à caractère éducatif (organisation d'études, accès aux postes informatiques, accès à la bibliothèque, accès aux structures sportives, ciné-lycée, clubs ou ateliers culturels, citoyens, etc.)	Liste des dispositifs mis en place et modalités d'organisation (quels partenaires, quels responsables, horaires, nombre d'élèves pouvant être accueillis, etc.)	Le Proviseur en collaboration avec les corps d'inspection et les partenaires concernés



Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
	Offrir une organisation pédagogique de qualité et innovante (parcours personnalisés, emplois du temps modulables, fonctionnement en groupe de besoins et de compétences notamment pour l'enseignement des langues vivantes, aide au travail personnel, dispositifs d'apprentissage de l'autonomie, etc.)	Ébauches de projets pédagogiques innovants ; simulation d'emploi du temps des élèves	Le Proviseur
	Offrir le cas échéant des formations spécifiques (notamment pour les filières professionnelles), attractives, valorisantes	Liste des formations proposées et études d'opportunité de ces formations	Le Recteur / le SG / les services compétents
1.3 Projet pédagogique	Élaborer des possibilités de parcours de découverte des métiers et des formations	Exemples de parcours, responsables, partenaires	Le Proviseur avec le CSAIO
	Organiser une utilisation optimale des nouvelles technologies	Existence d'un projet TICE, de projets pluridisciplinaires utilisant les TICE	Le Proviseur avec le Conseiller TICE du Recteur
	Réfléchir à une évaluation positive des élèves à partir de référentiels de connaissances et de compétences établis au préalable par les équipes pédagogiques (construction de « batteries » d'évaluations ; élaboration d'un système laissant aux élèves l'initiative du moment où ils souhaitent être évalués et leur permettant de repasser des évaluations « ratées »)	Existence de ces référentiels et d'un projet d'évaluation	Le Proviseur / les corps d'inspection



2. PERSONNELS

Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
2.1 Définition des profils	Élaborer des « profils type » pour chaque catégorie de personnels nécessaires (personnels de direction, CPE, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, médiateurs de réussite scolaire, gestionnaire comptable, agents, etc.) tenant compte de la spécificité du projet	Fiches de poste pour chaque catégorie	Le Proviseur avec le DRH et les services concernés
	Informer les personnels de la possibilité de candidater aux postes offerts	Création de documents académiques, information par le biais des sites internet	La cellule communication du Rectorat, le webmestre
2.2 Modalités de recrutement	Organiser une commission de recrutement	Composition de cette commission (IA- DSDEN, DRH, Directeur de la pédagogie), dates de ses réunions	Le Recteur convoque
	Recruter suffisamment tôt les personnels pour qu'ils soient en mesure de s'impliquer personnellement dans l'affinement du projet éducatif et pédagogique	Date du recrutement	Le DRH en lien avec le Proviseur
2.2 Conditions d'exercice	Établir, pour chaque personnel recruté, la rémunération, ses horaires, s'il est logé ou pas, s'il travaille au sein d'une équipe, etc.	Documents décrivant, en fonction des statuts, les conditions d'exercice	Le DRH en lien avec le Proviseur

3. RECRUTEMENT DES INTERNES

Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
3.1 Définition des profils	- Cibler d'abord des collégiens, puis des lycéens, enfin des élèves de classes post-baccalauréat		
	 S'assurer que le candidat répond au « profil » recherché (situation personnelle et sociale, motivation de l'élève, volonté de la famille, etc.) et n'est pas un élève violent ou ayant peu d'appétence pour la vie en collectivité Veiller à assurer une certaine mixité sociale dans le recrutement S'assurer que le projet du futur interne a été réfléchi et n'est pas un choix imposé ou par défaut 	 Classes concernées Document détaillé décrivant le profil de l'élève attendu Dossier de recrutement 	IA-DSDEN, CSAIO, Proviseur
	Mobiliser les réseaux des professionnels (assistantes sociales, CIO, chefs d'établissement via les IA-DSDEN, etc.)	 Courriers présentant le projet, adaptés aux interlocuteurs Echéancier proposé sur l'année en termes de projet de l'élève 	Le recteur
3.2 Information des acteurs et usagers	Informer les familles de l'existence de l'internat, et du public auquel il s'adresse en développant des outils de communication	- Plaquette de présentation - Information sur le site Internet de l'académie - Liste des interventions dans les établissements susceptibles d'être concernés	La cellule communication du Rectorat, le webmestre
	Organiser une ou plusieurs commissions de recrutement selon l'aire géographique concernée par l'internat	Composition de cette ou ces commissions, dates de leurs réunions	Le recteur ou l'IA- DSDEN convoque
3.3 Modalités de recrutement	Choisir les élèves à retenir si le nombre de candidats dépasse le nombre de places disponibles	Explicitation de la méthode de sélection et mention du nombre total de candidats, du nombre de candidats retenus au vu des dossiers, du nombre finalement accepté (tirage au sort ? ordre préférentiel ?) au vu des places disponibles	L'IA-DSDEN, I'IEN-IO, le Proviseur



4. ÉVALUATION DES EFFETS DU DISPOSITIF

Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
	Établir un système d'information complet sur l'ensemble des élèves de deux cohortes et leurs familles afin d'établir une comparaison quantitative anonyme	Existence de ce document	Le proviseur et son équipe
4.1 Évaluation pédagogique quantitative	Élaborer une méthodologie d'évaluation, soit en interne, soit en appui sur une structure externe.	Grille de comparaison avec des indicateurs quantitatifs choisis avec pertinence pour suivre une cohorte pendant deux ans et comparer ses résultats scolaires avec un panel de même profil qui poursuit sa scolarité en externat dans son établissement (enquête réalisée à l'échelle nationale) Nom du partenaire évaluateur et type de méthodologie retenue	Le proviseur / les corps d'inspection aidé des services concernés du Rectorat École ou université
	Suivre les résultats scolaires de chaque élève interne	Documents permettant le suivi individuel de scolarité	Le proviseur et son équipe
4.2 Évaluation pédagogique et éducative	Mesurer l'évolution de son attitude face au travail, son rapport à l'institution et aux règles	Fiches de suivi avec indication des absences, retards, punitions, sanctions, progrès, encouragements, félicitations, engagement personnel	Le proviseur et son équipe
qualitative	Mesurer l'évolution des choix d'orientation de chaque élève	Document pour consigner le projet initial et pour acter les éventuels changements au fil de la construction du projet d'orientation	Le proviseur et le COP
	Comparer avec le parcours du reste de la fratrie non inscrit dans l'internat	Existence d'un document comparatif	Le proviseur avec les chefs des EPLE
40 5 1 4	Mesurer l'évolution du rapport des parents à l'institution et leur implication dans les études de leur enfant	RV honorés ou demandés, présence aux réunions, participation aux instances	Le Proviseur
4.3 Évaluation de l'impact social	Mesurer l'impact de l'existence de l'internat sur l'environnement immédiat (liens avec le quartier, redynamisation, pacification), voire sur la commune ou un territoire plus vaste, dans un esprit d'aménagement du territoire	Nombre et type d'incidents, d'activités en lien avec le quartier, de journées portesouvertes, de manifestations culturelles ouvertes aux habitants	Le Proviseur avec les services concernés (Mairie, Police, éducateurs)



II. PILOTAGE TECHNIQUE

1. STATUT JURIDIQUE

Pour l'ensemble de ces questions, le service juridique de chaque rectorat est la première ressource de proximité

Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
1.1 Cas d'un internat créé dans un EPLE existant ou rattaché à lui	Travailler avec la collectivité territoriale concernée. Pas de problème particulier en termes juridiques.	Nom de l'EPLE ; collectivité de rattachement	Le recteur
1.2 Cas d'un	Établir des conventions entre ces EPLE et l'internat pour assurer un fonctionnement optimal du dispositif en lui donnant une cohérence d'ensemble	Conventions signées	Le proviseur avec les autres Chefs concernés
internat rattaché à plusieurs EPLE	Désigner un responsable de l'internat, par nomination si c'est un personnel Éducation nationale ou convention si c'est une personnalité extérieure (personnel Jeunesse et Sports par exemple)	Nom et qualité du responsable ; copie de la décision administrative ou de la convention	Le recteur et la structure concernée le cas échéant
1.3 Cas particulier d'un partage de site avec d'autres entités	Aborder la question de la gestion du site et de l'utilisation des parties communes (accès, installations sportives, lieux de restauration, etc.). Le trésorier payeur général doit être informé.	Conventions signées	Le recteur et la structure concernée le cas échéant
1.4 Cas d'un EPLE nouvellement créé qui accueillera un internat d'excellence	Travailler en collaboration avec le Préfet de département et la collectivité territoriale de rattachement.	Accord de la collectivité. Arrêté de création du Préfet	Le recteur / le Préfet / le président de la collectivité
1.5 Cas d'un internat non rattaché à un EPLE créé comme établissement public national	Étudier la faisabilité de cette création avec la Mission internats d'excellence placée auprès du DGESCO	Accord du ministère. Arrêté de création du Ministre	Le recteur / le ministre

2. INFRASTRUCTURES

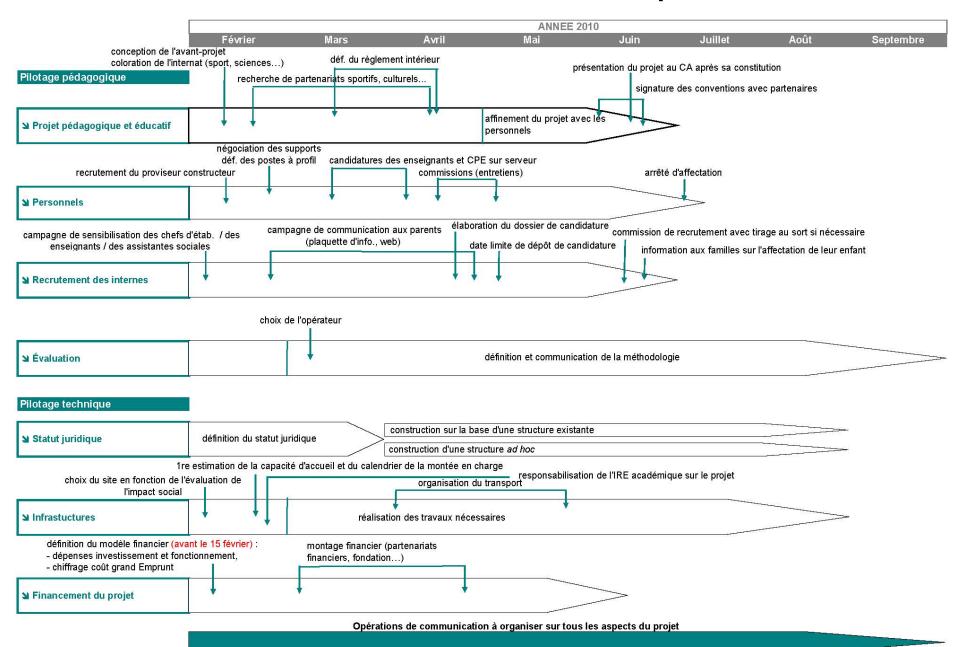
Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
2.1 Locaux scolaires	Vérifier leur conformité à la réglementation	Bilan d'expertise	L'ingénieur régional de l'équipement / la commission de sécurité
2.2 Chambres	Avoir (ou rendre) un lieu conforme aux normes pour pouvoir accueillir un public scolaire	Bilan d'expertise	L'ingénieur régional de l'équipement
2.3 Restauration	Posséder à l'interne un lieu de restauration ou avoir accès à un lieu de restauration externe	La situation géographique du lieu et les conventions éventuelles signées si c'est un lieu extérieur	Le proviseur et les partenaires éventuels
2.4 Transport des élèves	Organiser le transport des internes au quotidien et en début et fin de semaine (exclure un retour à l'internat le dimanche soir)	Les grilles horaires des ramassages scolaires et les conventions éventuelles signées avec les collectivités locales	Le proviseur avec les collectivités concernées
2.5 Lieux de détente (si l'internat est distant de l'établissement d'enseignement)	Prévoir un accès à des salles d'études ou de détente ainsi qu'à des terrains de sport	La situation géographique de ces lieux et les éventuelles conventions signées	Le proviseur avec les collectivités concernées

B.O.

3. FINANCEMENT DU PROJET

Items	Conditions	Indicateurs possibles	Acteurs possibles
	Évaluer le nombre d'élèves attendus : - quand l'ouverture de l'internat est-elle prévue ? à la rentrée 2010 ou à la rentrée 2011 ? - si c'est à la rentrée 2010, combien d'élèves sont attendus ? Quelle est la montée en charge pour 2011 ?	Les résultats chiffrés de ces évaluations	Le recteur / l'IA- DSDEN / les services concernés / le proviseur
3.1 Analyse précise des besoins	Évaluer le nombre d'adultes nécessaires : - pour fonctionner dès la première année - pour porter le projet jusqu'à sa mise en œuvre à plein régime		Le recteur / l'IA- DSDEN / le SG / le proviseur
	Évaluer la surface mobilisée : pour les locaux de sommeil, la restauration éventuelle, les lieux d'études, de détente, etc.		L'ingénieur régional de l'équipement / le proviseur
3.2 Prévision d'un budget	Ce budget doit prendre en compte : - l'investissement (achat immobilier, travaux de réhabilitation, achat de mobilier, etc.) - le fonctionnement (rémunération des intervenants, location de lieux, prise en charge de transports, etc.) - le nombre d'emplois nécessaires (en fonction des besoins recensés)	Le budget comprenant ces trois volets	Le SG et les services concernés / le proviseur
3.3 Sources de financement	Trouver des partenaires financiers potentiels (différents Ministères, les collectivités de rattachement, caisse des dépôts et consignations, mécénat d'entreprises ou de fondations, etc.). En particulier, tenir compte des élèves qui peuvent bénéficier de l'aide dans le cadre de la politique de la ville (Acsé)	Liste des partenaires financiers	Le recteur / l'IA- DSDEN / le proviseur
	Solliciter, le cas échéant, le ministère de l'Éducation nationale, qui dispose au titre du Grand Emprunt de 200 millions d'euros pour participer aux investissements nécessaires	La demande de subvention	Le recteur / le proviseur
	S'appuyer sur les frais assumés par les familles, l'absolue gratuité n'étant pas recommandée	Tableau de définition de ces frais	Le proviseur avec les services concernés

• Calendrier de création d'un internat d'excellence pour la rentrée 2010



Responsable de la mission interministérielle « internat d'excellence » : Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire

Coordonnateur de la mission :

Jean-Michel Colonna, inspecteur d'académie, 01 55 55 02 29

Chargé de mission : Jean-Luc Demortier, proviseur vie scolaire, 01 55 55 02 28